

Revue Scientifique du



Laboratoire
Ville Société Territoire
(LaboYST)

Le Journal des Sciences Sociales

LE JOURNAL DES SCIENCES SOCIALES

CONSEIL SCIENTIFIQUE

Prof Simplicie Y. Affou, Directeur de Recherches (Institut de Géographie
Tropicale, IGT, Abidjan) Tel : Cel : (00225) 0707 70 85 57,
E-mail : syaffou@yahoo.fr ou affou@ird.ci

Prof Alphonse Yapi-Diahou, Professeur Emérite de Géographie (Université Paris 8),
Cel : 0033668032480 ; Email : yapi_diahou@yahoo.fr

Prof Brou Emile Koffi Professeur Titulaire de Géographie, (Université Alassane
Ouattara,), Cel.: (00225) 0103589105 ; E-mail : koffi_brou@uao.edu.ci

Prof Roch Gnabéli Yao, Professeur Titulaire de Sociologie, (Université Félix
Houphouët Boigny) ; Cel : 07 08 18 85 96 Email roch.gnabeli@laasse-
socio.org

Prof Jonas Guéhi. Ibo, Directeur de Recherches (Université Nangui Abrogoua),
Cel : (00225) 0505 68 48 23 E-mail : ibojonas@yahoo.fr

Prof René Joly Assako Assako, Professeur Titulaire de Géographie, Université
Yaoundé, Cameroun ; Email rjassako@yahoo.fr

Prof Ferdinand A. Vanga, Professeur Titulaire de Sociologie (Université Péléforo
Gon Coulibaly), Tel : (00225) 01 03 48 91 60 / 05 05 083 702
E-mail : ferdinand.vanga@upgc.edu.ci af_vanga@yahoo.fr

COMITE EDITORIAL

Directeur de Publication

Simplice Y. Affou, Directeur de Recherches (Institut de Géographie Tropicale, IGT, Abidjan) Tel: Cel: (00225) 07 07 70 85 57 E-mail : syaffou@yahoo.fr
ou affou@ird.ci

Rédacteur en Chef

Alphonse Yapi-Diahou, Professeur titulaire de Géographie (Université Paris 8)
Cel : 0033668032480 ; Email : yapi_diahou@yahoo.fr

Rédacteur en Chef Adjoint

Jonas Guéhi. Ibo, Directeur de Recherches (Université Nangui Abrogoua)
Cel : (00225) 05 05 68 48 23 E-mail : ibojonas@yahoo.fr

Secrétariat du Comité de Rédaction

Assué Yao Jean-Aimé, Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara,
Bouaké, (00225)0103192952, Email assueyao@yahoo.fr
Konan Kouakou Attien Jean-Michel, Maître assistant, Université Alassane
Ouattara, Bouaké, (00225)0707117755, E-mail : attien_2@yahoo.fr
Yapi Atsé Calvin, Maître assistant, Université Alassane Ouattara, Bouaké,
(00225)0707996683, E-mail : atsecalvinyapi@gmail.com
Yassi Gilbert Assi, Maître de Conférences de Géographie, Ecole Normale
Supérieure d'Abidjan, Cel.: (00225) 07 75 52 62; E-mail:
yassiga@gmail.com

Secrétaire aux finances

Bohoussou N'Guessan Séraphin, Maître de Conférences de Géographie, Université
Alassane Ouattara, Bouaké, Côte d'Ivoire, (00225)0505483129,
E-mail : bohounse@yahoo.fr

COMITE DE LECTURE

- Abdoul Azise SODORE, Maître de Conférences de Géographie/aménagement, Burkina Faso
- Adaye Akoua Assunta, Maître de Conférences de Géographie, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan
- Allaba Ignace, Maître de Conférences d'études germaniques, Université Felix Houphouët Boigny, Abidjan, Côte d'Ivoire
- Assué Yao Jean-Aimé, Maître de Conférences de Géographie, Université Alassane Ouattara, Bouaké, Côte d'Ivoire
- Bally Claude Kore, Maître de Conférences de Sociologie des organisations, université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire
- Beka Beka Annie, Maître de Conférences de géographie, École Normale Supérieure, Gabon
- Biyogbe Pamphile, Maître de Conférences de Philosophie, Ecole Normale Supérieure, Gabon
- Bohoussou N'Guessan Séraphin, Maître de Conférences de Géographie (Université Alassane Ouattara)
- Christian Wali Wali, Maître-Assistant de Géographie, Université Omar Bongo de Libreville, Gabon
- Coulibaly Salifou, Maître-Assistant de Géographie, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire
- Diarrassouba Bazoumana, Maître de Conférences de Géographie, environnementaliste, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire
- Djah Armand Josué, Maître de Conférences de Géographie, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire
- Dosso Yaya, Maître-Assistant de Géographie, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire
- Eleanor FUBE MANKA'A, Maître-Assistant de Géographe, ENS/Université de Yaoundé I, géographie des aménagements ruraux
- Gokra Dja André, Maître de Conférences, Sciences du Langage et de Communication, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire
- Hugo PILKINGTON, Maître de Conférences, Géographie de la santé, université de Paris 8, France
- Kadet G Bertin, Professeur Titulaire de Géographie, Ecole Normale Supérieure (ENS), Abidjan
- Koffi-Didia Adjoba Marthe, Maître de Conférences de Géographie, Université Félix Houphouët Boigny,

Koffi Yeboue Stéphane, Maître de Conférences de Géographie, Université Peloforo Gon Coulibaly, Korhogo

Kouadio M'bra, Kouakou Dieu-Donne, Maître de Conférences de sociologie de la santé, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

Kouame Konan Hyacinthe, Maître de Conférences de Géographie, Université Peloforo Gon Coulibaly, Korhogo

Kra Kouamé Antoine, Maître de Conférences d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

Kramo Yao Valère, Maître-Assistant de Géographie, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

Loukou Alain François, Professeur Titulaire de Géographie TIC, Université Alassane Ouattara, Bouaké, Côte d'Ivoire

Moatila Omad Laupem, Maître-Assistant de Géographie, Université Marien Ngouabi (Brazzaville- Congo)

Ndzani Ferdinand, Maître-Assistant de Géographie, Ecole normale supérieure, université Mariën Ngouabi, République du Congo.

Ngouala Mabonzo Médard, Maître-Assistant de Géographie, Ecole normale supérieure, université Mariën Ngouabi, République du Congo.

N'guessan Adjoua Pamela, Maître-Assistant de Sociologie, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

Soro Debegnoun Marcelline, Maître-Assistante de Sociologie, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

Yao Célestin Amani Maître de Conférences de Bioanthropologie, Université Félix Houphouët Boigny, UFR SHS - ISAD

Yassi Gilbert Assi, Maître de Conférences de Géographie (Ecole Normale Supérieure Abidjan)

SOMMAIRE

		Pages
Mor FAYE	Problématique de la gestion des déchets dans la ville de Guediawaye (Sénégal)	9
Yekagnan Abou SORO Kouassi Séverin KOUAKOU Dabié Désiré Axel NASSA	Proximité géographique des agro-industries et développement endogène de mini-villes agricoles dans la région de San-Pedro, Côte d'Ivoire	23
YAPO Koussou Aurélie Odos TANO Kouamé N'GUESSAN Kouassi Guillaume GOGBÉ Téré	Accès des femmes paysannes à la terre dans le monde rurale et autosuffisance alimentaire à Bédiala (Centre-Ouest de la Côte d'Ivoire)	37
Kem-Allahte Julien Dombor Djikoloum Dingao Mbaindodjim Prosper	Koundoul et Mandéla, deux villes périphériques de N'Djaména à l'épreuve de la croissance démographique et de l'insécurité foncière de 1979 à 2020	49
Derrick Nana Njiki Marie Joelle Nguele Owono Vandelin Mgbwa	L'expérience de la précocité maternelle dans le désir d'accès au travail : entre rupture et continuité	59
SOUMAHORO Manlé DIARRASSOUBA Bazoumana KOUADIO N'guessan Theodore	La cacaoculture dans le département de Dimbokro : Entre recomposition spatiale et production de richesse	72
Ibrahim MALAM MAMANE SANI Djafarou BOUBACAR ZANGUINA	À la quête des mines d'or sur le site de Koma Bangou au Niger : une analyse des perceptions plurielles de risques sur le métier de l'orpaillage	88
Epiphanie Ezzo-Solame BEDEKELABOU Padabô KADOUZA	Profil alimentaire des ménages en pays Kabiye au nord-Togo : analyse des facteurs socioéconomiques associés.	97

Simon Pierre TIBIRI Fanta TRAORÉ/SÉRÉ	Curricula et pratiques de formation et développement des compétences numériques des stagiaires des Ecoles Nationales des Enseignants du Primaire (ENEP) au Burkina Faso	111
PIDABI Patokitom KOLA Edinam	Déterminants naturels et socioéconomiques de la production du soja dans la préfecture de Tchamba au Centre-Est du Togo	122
SAMBIANI Mambo KADOUZA Padabô	La piste a bétail : une stratégie de sécurisation de la mobilité pastorale et de réduction de conflits entre agriculteurs et éleveurs dans le canton d'Asrama (préfecture de Haho)	134
Ferdinand NDZANI	Réaffirmation et démarcation de la frontière entre la République du Congo et la République du Cameroun : état de lieux et perspectives	146
SANGARE Ignace	De l'organisation sociale au statut traditionnel de la femme dans la communauté Dioula de Sindou	154
Habibou OUEDRAOGO Manhamady OUEDRAOGO Wendlassida OUEDRAOGO Idrissa KABORE	Occupation anarchique du domaine public autour de l'université Joseph Ki-Zerbo à Ouagadougou au Burkina-Faso	167
Pamela Adjoua N'GUESSAN Valentin Kouakou KRA François M'bouké YOBO	Pratique de l'orpaillage artisanal par les femmes d'Ayaou-Sran : vers une « agentivité » dans la clandestinité	178
Kouamé F. N'DRI Dhédé P. Éric KOUAME Kobenan C. Venance KOUASSI N'dri R. KOUAKOU	L'élevage de poulets de chair et de pondeuses dans la commune de Bouaké, une activité favorable à l'amélioration des conditions de vie des populations	189
Clotaire MOUKEGNI-SIKA, GERTOM	«Nous», identité et perdition dans la patronymisation au Gabon	201

Affoué Sonya ALLA Kouamé Sylvain N'DRI Bi Tchan André DOHO	Niveau de disponibilité des infrastructures et équipements de base dans les zones périphériques de la ville de Bouaké (Côte d'Ivoire)	213
Roger MBOUMBA MBINA Omer Arsène IVORA MOUANGOYE	La <i>domus</i> aristocratique dans le monde romain : caractéristiques et fonctions dans l'exercice du pouvoir	225

“Nous”, identité et perdution dans la patronymisation au Gabon

“Us”, identity and perdution in patronymization in Gabon

Clotaire MOUKEGNI-SIKA, GERTOM

Université Omar Bongo
sikaclotaire@gmail.com

Résumé : Nommer un enfant au Gabon est régi par la loi n°15/72 du 29 juillet 1972 portant code civil qui donne la forme du nom : **nom d’un ascendant, nom du père et prénom (s)**. Pourtant, régulièrement, cette disposition, qui consacre le nom familial (Nous), est violée par des compatriotes qui nomment tous les enfants du nom du père et de prénom (s). Ils consacrent, ainsi, l’appellation patronymique (Je), étrangère à notre société. Cette étude se propose de comprendre les motivations qui poussent une partie des gabonais à abandonner l’appellation familiale caractéristique du “Nous” inclusif pour l’appellation patronymique qui consacre le “Je” exclusif. Aussi, cette réflexion s’est servie des références bibliographiques de portée scientifique et biblique, des articles issus des blogs en ligne, des documents officiels (mettre le code civil gabonais en bibliographie). Elle s’est également appuyée sur des entretiens avec les personnes ressources. Les résultats obtenus révèlent que le besoin d’adopter la forme patronymique du nom découle d’une opération menée par les églises du Mouvement protestant du Réveil, mais aussi par mimétisme de certaines personnes ayant étudié en France ou en Amérique du nord.

Mots clés : Nom familial, patronyme, pouvoir, identité, Eglises éveillées

Abstract: Naming a child in Gabon is governed by Law no. 15/72 of 29 July 1972 on the Civil Code, which sets out the form of the name: surname of an ascendant, surname of the father and given name(s). However, this provision, which enshrines the family name (Us), is regularly violated by compatriots who name all their children after the father and given name(s). In this way, they consecrate the patronymic name (I), which is alien to our society. The aim of this study is to understand the reasons why some Gabonese abandon the family name, which is characteristic of the inclusive "We", in favour of the patronymic, which enshrines the exclusive "I". The study also drew on scientific and biblical references, articles from online blogs and official documents (including the Gabonese civil code in the bibliography). It also relied on interviews with resource persons. The results reveal that the need to adopt the patronymic form of the name stems from an operation carried out by the churches of the Protestant Revival Movement, but also by mimicry on the part of certain people who had studied in France or North America.

Key words: Family name, patronymic, power, identity, awakened churches

Introduction

“Nous”, c’est la base du fonctionnement des usages de toute communauté humaine, une conscience du groupe. *Nous ne sommes pas seuls au monde*, disent les philosophes théoriciens d’autrui. Les actions posées par un individu ne sont donc pas pures, mais tiennent compte de cet *alter ego* comme juge de l’action sociale. Au Gabon, cependant, il semble que cette conscience du “Nous” s’est évaporée devant la pression du “Je” individualiste et sa tendance à s’adjuger l’universel. Néanmoins, cette tendance à glorifier “Je” commence à irriter quelques occidentaux, qui tirent davantage la sonnette d’alarme. Ainsi, dans la 4^e de couverture, B. Badie (2016), rappelle à la conscience arrogante occidentale que *nous ne sommes plus seuls au monde, qu’il est temps de se départir des catégories mentales de la Guerre froide et de cesser de traiter tous ceux qui contestent notre vision de l’ordre*

international comme des « déviants » ou des « barbares ». Son compatriote, le psychologue T. Nathan (2015) insiste dans le résumé de son ouvrage, parlant de l’Afrique : « *Nous ne sommes pas seuls au monde, c’est par cette formule qu’en Afrique de l’Ouest on reconnaît l’action des esprits qui viennent perturber la vie des humains.* »

Parmi les éléments constitutifs du “Nous”, il y a le nom. D’apparence individuelle, le nom est un indicateur universel du “Nous” comme marqueur de l’identité sociale, familiale. En droit, le *Dictionnaire juridique* définit le nom comme la désignation d’une personne physique ou morale sous laquelle elle est identifiée. Au Gabon, nommer un enfant est codifié par l’article 93 de la loi n°15/72 du 29 juillet 1972 portant code civil du code civil : *Tout Gabonais doit avoir un nom, auquel s’ajoutera celui de son père et éventuellement, un ou plusieurs prénoms.* Ce faisant, le législateur a légalisé la forme coutumière, c’est-à-dire familiale, qui prévalait avant l’avènement du droit dit positif. Monseigneur André Raponda-Walker (1993) l’avait constaté : *à l’origine, les noms propres indigènes, monosyllabes ou polysyllabes, donnés à des enfants d’une même famille, tiraient leur signification d’une circonstance exceptionnelle, d’un événement remarquable, coïncidant avec leur naissance.* Il précise : *les Gabonais n’ont pas de nom patronymique proprement dit, ou nom de famille, commun à tous les descendants d’un même personnage, comme en ont les Européens. Leurs noms sont tous des noms individuels servant à distinguer chacun des membres de la famille.*

Cependant, au sortir de la décennie 1960, il s’opère, un glissement du nom de l’ordre ancestral, familial, reconnu par le législateur, vers le type patronymique français. Raponda Walker, au crépuscule de sa vie¹, écrit : *avec l’évolution actuelle qui bouleverse toutes les anciennes coutumes, les pères de famille ont de plus en plus tendance à donner leur propre nom à tous leurs enfants, à la manière européenne.*

Or, “Nous”, comme principe premier de la culture africaine se saisit fondamentalement à partir du nom et de sa structuration. Qu’induit cette tendance dans la caractérisation du “Nous”? Cela n’est-il pas la conséquence de la manipulation de l’Occident chrétien dans sa tentative d’imposer “Je” comme nouveau maître des rapports sociaux, donc comme Gouvernant universel ? C’est cette observation de Monseigneur André Raponda Walker que nous rendons intelligible dans le présent travail, en le liant à la notion d’ostracisation présente dans le christianisme, et au besoin de l’Occident d’uniformiser les pratiques autour de ses valeurs supposées universelles.

Nous postulons que la tendance patronymique du nom au Gabon a pour origine le Mouvement du Réveil d’obédience protestante, et certains étudiants de toute confession ayant séjourné en France et en Amérique du nord. Nous nous inscrivons sous l’angle des représentations sociales de la famille.

1. Méthodologie de l’étude

Ce travail s’appuie essentiellement sur des entretiens semi-directifs avec une population composée de 20 personnes : 2 enseignants chercheurs, 13 étudiants et élèves de religion chrétienne, 4 pasteurs des Églises du Réveil et 1 prêtre catholique. Ces acteurs ont été sélectionnés à partir de la méthode du choix raisonné. Ainsi, la prise en compte des pasteurs résulte du fait qu’ils sont les dépositaires d’une culture chrétienne approfondie. En revanche, l’interview avec le prêtre catholique a consisté à appréhender les différences ou les nuances dans les représentations du nom et des « héritages » ancestraux qu’il véhiculerait de génération en génération selon les milieux du Réveil. Quant aux étudiants, nous avons retenu ceux d’entre eux qui étaient en situation de nommer un nouveau-né, disponibles et volontaires à participer à l’étude. En complément à ces entretiens, nous avons procédé à une revue bibliographique sélectionnée et une analyse de contenu de la littérature religieuse.

2. Résultats

2.1. Nommer un enfant au Gabon, une pratique encadrée par la loi

Dans son blog, *Que dit la loi ?*, le juriste Harold Leckat (2016) définit le nom et définit sa nomenclature : « *le vocable servant à désigner une personne, porté par les membres d’une même famille. (...) Le nom de l’enfant sera choisi dans la famille de ses parents ; le nom du père géniteur de l’enfant succède le nom que les parents auront choisi dans leurs familles*

¹ Mort le 11 décembre 1968.

respectives ; le ou les prénoms est librement choisi par les parents de l'enfant, en tenant compte des considérations religieuses ou coutumières. » Dans ce sens, le nom de famille a toujours existé, même lorsque le géniteur décide d'en faire un homonyme (comme dans Mamboundou Mamboundou).

2.2. Typologie des noms au Gabon

Nommer un enfant au Gabon est circonstanciel. On dénombre plusieurs variantes et autant de significations. Illustrons notre propos avec les cas du groupe ethnique Punu². Ainsi, nous avons :

- *Les noms typiquement masculins.* Ils ne peuvent être donnés aux filles (généralement parmi les dernières) qu'en désespoir de cause. Ce sont les noms : *Iwangou* (Aller de l'avant), *Nziengui* (insultes moi), etc.
- *Les noms typiquement féminins.* Généralement, la mère génitrice ne se nomme pas, sauf par d'autres membres de la famille. Toutefois, si elle veut se nommer mais n'a eu que des garçons, la même observation que chez les hommes s'applique. Ce sont les noms : *Dibunga* (Gaspillage, perte de temps), *Bukandu* (état de celui qui est protégé), *Bignyanyi* (souffrances), *Manomba*, *Oulabou* (ne pas passer inaperçue), etc.
- *Les noms mixtes des jumeaux et de leurs suivants.*
 - o *Les noms des jumeaux.* Ils sont généralement en masculin et féminin, mais lorsque les jumeaux sont du même sexe, alors on donne indifféremment les noms. Dans ce cas, le premier nom du couple de noms est donné au premier. Ainsi, on a les couples de noms : *Mubamba* et *Muduma* (deux espèces de serpents), *Marundu* (déesse de l'amour, femme charmante) et *Mbumba* (génie des eaux, arc-en ciel), *Tsimba* (fétiche d'une autorité) et *Nzoutsu* (Chat sauvage), etc.
 - o *Les noms des enfants qui suivent les jumeaux.* Par ordre de naissance et indifféremment du genre. Le premier c'est *Kumba* le second c'est *Ibinga*. Une fois en âge de procréer, ces enfants seront amenés à donner leurs noms à leurs enfants. C'est pourquoi, dans l'usage quotidien, on précisera *Ku mavass*, Koumba qui suit les jumeaux ou *Kumb i ndugh*, Koumba du nom ; *Ibi i mavass* ou *Ibi i ndugh*.
- *Les noms mixtes des enfants sièges* (qui naissent par les pieds) *ou avec des malformations* : *Musunda* (Il peut aussi être donné aux jumeaux).
- *Les noms mixtes des enfants nés après une longue attente.* Ce sont des enfants issues des grossesses difficiles ou des grossesses dont on ne pensait plus la femme capable de procréer. Ce sont les noms *Ytu* (l'espoir, la foi), *Yess* (la grâce, la chance de Dieu qui a donné).
- *Les noms mixtes des enfants nés subitement pendant un voyage ou un jour de la semaine.* Ce sont les noms *Nzila* (née sur la route), *Doumingou* (né un dimanche), *Sédi* (né un jeudi), *Tsone* (dimanche ou semaine).³
 - *Les noms mixtes des enfants qui renvoient à la tombe ou à la mort.* Ces enfants survivent généralement à leurs aînés. La mère, désemparée après avoir perdu plusieurs enfants, n'est pas sûre que ce dernier survive. Alors, à contre cœur, elle lui donne le nom qui indique sa destinée immédiate, le cimetière. Ce sont les noms *Mbina* (tombe), *Ditengu* (fantôme), *Boutamba* (terre), *Dibangu* (moquerie, faire semblant), *Itumba* etc. En réalité, le non-dit, est qu'en donnant à l'enfant un nom qui évoque la mort, cela conjure le sort et l'enfant ne meurt plus. Une fois les enfants grands, tous ces noms se transformeront en noms de familles pour leur pérennité. Dans tous les cas, à ces noms sont adjoints celui du père géniteur, respectant ainsi la nomenclature traditionnelle consolidée par le code civil.

2.3. Pratiques gabonaises actuelles

² Un peuple du sud et sud-ouest dont la caractéristique de nommer à partir des événements sociaux est bien établie. Le lecteur pourra se référer à l'ouvrage de Raponda-Walker pour élargir cette perception.

³ Les deux derniers sont de l'ethnie Nzèbi du sud et sud-est du Gabon.

Le paysage nominatif de l'enfant gabonais est substantiellement modifié par des pères qui, sans être inquiétés par la loi, adoptent la forme du nom patronymique étranger à ces valeurs coutumières, en ostracisant ceux de leurs ascendants. Ainsi, ces pères donnent à tous leurs enfants uniquement leur nom. Par exemple, l'individu Moussavou Kombila nommera tous ces enfants Moussavou, ou bien Moussavou Kombila. Ainsi, l'effacement du “Nous”, par la disparition des noms des autres membres de la famille, pour ne laisser que le “Je” du nom du géniteur masculin, est une menace pour l'identité et la culture gabonaises. Pour l'expliquer, nous portons le regard sur le rôle des Églises du Réveil, nombreuses au Gabon.

2.4. Ostraciser un nom, une culture préchrétienne et chrétienne

Ostraciser un nom n'est pas nouveau dans le monde occidental. En 2019, dans le blog Quora, Loïc Henry se demande s'il est illégal de nommer un enfant Hitler en Allemagne. Sa réponse c'est non, à l'évidence, « les prénoms Adolf et Hitler ne sont pas interdits par la loi. Toutefois, les statistiques de la Société de la langue allemande indiquent l'existence de quelques Adolfs, Adolphe etc... et a découvert qu'il s'agissait presque toujours de deuxièmes prénoms ». Le nom Hitler est ainsi ostracisé au regard des agissements du Führer au cours de la seconde guerre mondiale. Néanmoins, c'est dans la bible qu'on trouve l'illustration aboutie d'un nom ostracisé, Juda, présenté dans un jour très défavorable (P. W. SKEHAN). Le nom de Juda (ou Judas) est généralement lié à un événement douloureux, et cela, depuis le membre fondateur de la tribu dont découle le peuple juif lui-même, Juda (louange de l'Éternel), 4^e des 12 fils de Jacob. Pour éviter de verser son sang, c'est lui qui propose à ses frères de vendre leur frère Joseph aux commerçants Madianites en route pour l'Égypte (R. Guyon, 2008). Ce même Judas eut des rapports intimes et féconda sa belle-fille qui s'est faite passer pour une prostituée, afin de se venger de lui au motif qu'il ne l'a plus mariée à son troisième fils, comme promis, de peur que ce dernier ne meurt comme ces deux aînés qui ont épousé puis hérité de cette femme (Genèse, 38 : 18). Mais c'est le Christ qui condamne fermement ce nom, après que Judas Iscariote l'a trahi pour trente pièces d'argent (Matthieu 26 :24) : « *Le Fils de l'homme s'en va, selon ce qui est écrit de lui, mais malheur à cet homme-là par qui le Fils de l'homme est livré ! Mieux eût valu pour cet homme-là de ne pas naître !* » Malgré cela, le peuple juif découlera de la lignée de cette tribu de Juda, y compris le « Lion de Juda », Jésus-Christ⁴. Pourtant, si le peuple juif a bien survécu, avec la religion ou comme région d'origine du Christ, le nom de Juda se transformera en un adjectif ou des expressions négatives : « En français, un « judas » c'est un traître, en hollandais « Judaskneep » désigne une dent cariée. L'on pourrait multiplier les exemples de cette transformation en nom commun de ce prénom, que personne n'utiliserait pour désigner par exemple un enfant. » (Anna Mirabella, 2018)

2.5. Discours sur l'ostracisation au Gabon, un héritage du mouvement du Réveil ?

En 1936, débute, à la Mission Protestante de Baraka de Libreville, un changement spirituel important qualifié de "Réveil" et la consécration des premiers pasteurs gabonais, Oguisi et Oyembo, premiers "réveillés", au sein de l'Église protestante. Avec l'aide du pasteur Gaston Vernaud, les Assemblées de Dieu de Pentecôte de France fondent en 1939 au Gabon la "Mission Évangélique de Pentecôte". 1989 marque un tournant pour l'Église Évangélique de Pentecôte au Gabon, avec la naissance de plusieurs autres assemblées à travers le pays⁵. Cette renaissance s'accompagne d'une orientation radicale de la considération du nom familiale.

En effet, pour le mouvement du Réveil, un nom est porteur d'une charge symbolique qui peut être négative pour l'individu qui le porte si, au préalable, il n'a pas été coupé des liens avec l'ancien porteur. En effet, dans le livre de l'Exode 20 : 5-6, Dieu attire l'attention du peuple hébreu : *Je suis un Dieu jaloux qui punis la faute des pères sur les enfants, les petits-enfants et les arrière-petits-enfants pour ceux qui me haïssent, mais qui fais grâce à des milliers pour ceux qui m'aiment et gardent mes commandements.* En 2018, le père Alain

⁴ La bible affirme également la possibilité que le Christ descende de la tribu de Lévi.

⁵ http://ozad.org/ozadossier_19_histoire+adg.html, consulté le 01/04/2019 à 23h44.

Clément Amiézi⁶ de Côte d'Ivoire fait le même constat. Ses propos sont rapportés par Guy Aimé Eblotie dans un article en ligne du journal La Croix : « *c'est une idée qui s'est répandue dans les diocèses de France, après les États-Unis et le Canada, à la faveur de la traduction de quelques livres d'auteurs épiscopaliens ou catholiques, et qui est en train de gagner notre Eglise* ».

2.6. Tentative de “patronymisation” de la société gabonaise

2.6.1. Par le mouvement du Réveil

Transcription 1⁷

Question 1 : Comment vos parents vous ont-ils appelé et reproduirez-vous la même façon sur vos enfants ?

J'ai deux noms, conformément à la véritable identité de ma famille. Mais mes enfants porteront mon nom, c'est-à-dire mon premier nom et non celui de mon grand-père que je n'ai pas envie de nommer. Avec la question de la foi, j'avais dit que je ne vais pas donner les noms des personnes que je n'ai pas connues. Mais le débat s'est réorienté vers la destruction des liens non plus avec les noms, mais avec le sang, l'ADN qui se transmet éternellement, y compris les mêmes tares comportementales. Prenons l'exemple du mensonge dans la Bible (Genèse 20 :1-3). Abraham qui séjourne à Gérar sauve sa femme désirée par le roi Abimélek en mentant que c'est sa sœur. Suivant la lignée, Isaac sera trompé par sa femme et son fils pour voler la bénédiction de l'aîné, Esau, pour son cadet Jacob (Genèse 27 :18-29) dont le nom signifie menteur, trompeur, usurpateur... Sarah qui ment à l'ange n'avoir pas ri, Rachel (femme de Jacob) qui ment à son père être en période de femme pour empêcher son père de récupérer ses fétiches...

L'aspirant pasteur illustre davantage son propos sur le lien du sang avec le péché de la prostitution : *Caleb a marié Raab, une prostituée. Cette lignée va se poursuivre avec Juda qui couchera avec sa belle-fille déguisée en prostituée et l'enceinta, le roi David qui aura une instabilité sexuelle, jusqu'à tuer son soldat pour prendre sa veuve, mère de Salomon qui aura 700 femmes et 300 concubines. Jusqu'à Jésus-Christ qui a maintenant pu mettre un terme à cet esprit, en chassant ce démon de la prostituée et en ayant de la compassion pour cette femme, car il savait que son arrière-arrière-grand-mère a mené cette vie de honte. Toutes ces personnes n'avaient pas le même nom, mais le péché des aïeux les a poursuivis. Briser les liens du nom sans comprendre ceux du sang n'a pas de force.*

Question n° 2 : Comment vivez-vous le débat inspiré par les Églises du Réveil sur la manière de nommer les enfants ?

En réalité, l'Église n'a pas bien expliqué cette affaire des liens. Elle n'a pas pu adapter son discours en Afrique où nos noms s'accompagnent des fétiches de bagarre, de nuisance à autrui etc. Donc, en cherchant à briser, il faut bien expliquer pourquoi le faire et transformer ainsi nos faiblesses en une force.

Transcription 2⁸

Question 1 : Comment vos parents vous ont-ils appelé et reproduirez-vous la même façon sur vos enfants ?

Mes cinq premiers enfants ont été nommés par mes parents, selon l'appellation familiale. Mais depuis l'acceptation du Seigneur, suivi de mon mariage, les trois derniers portent tous mon nom, selon la tradition patriarcale. J'ai regretté que les premiers portent les noms des personnes que je n'ai pas connues. Mais, comme homme de Dieu, au lieu de les changer, j'ai préféré briser les liens. Ces choses-là sont vivantes. Moi, je suis sake⁹. Dans la tradition ogivine¹⁰, il y a des noms parfois terribles. Par exemple, le nom Makatamangoye signifie les couilles de la panthère, la puissance masculine. Ses porteurs commettent trop des adultères. Ma sœur et ma fille de 14 ans qui portent le même nom sont colériques. Cette attitude s'est calmée quand ma sœur a accepté le Seigneur. On verra pour la fille. Mon grand-père, dont

⁶ Docteur en théologie dogmatique, secrétaire exécutif national de la commission épiscopale ivoirienne pour la doctrine de la foi.

⁷ Licence en administration sanitaire, aspirant pasteur panafricaniste, Ministère Auto-Auto (Quartier Ambowè)

⁸ Apôtre, Communauté chrétienne d'Ambowè (CCA)

⁹ Ethnie du groupe Kota du centre et nord-est du Gabon.

¹⁰ De la province de l'Ogooué-Ivindo.

je porte le nom, était cuisinier, alcoolique et a travaillé avec les français. Moi j'ai commencé à travailler comme stewardine dans un hôtel, proche des cuisines ; j'étais presque devenu alcoolique avant d'accepter le Seigneur et je travaille aujourd'hui avec les militaires français au Gabon.

Question n° 2 : Comment vivez-vous le débat inspiré par les Églises du Réveil sur la manière de nommer les enfants ?

Nous sommes africains, les parents ont peut-être fait par ignorance, qu'on ne les diabolise pas. Dans le sud, par exemple, on doit prier pour les gens qui portent les noms Muduma et Mbumba et enlever l'influence qui y est rattachée, l'esprit de duplicité, tromperie, mensonge, dissimulateur comme la vipère. Tous les noms ne sont pas mauvais. Par exemple, mon nom veut dire l'unique en saké et en bakota. Je me suis identifié en Jésus-Christ, fils unique par qui le nom a déjà été sanctifié. Je peux donc conseiller mes enfants et les fidèles de ne pas donner à leurs enfants seulement les noms qui ont une bonne influence. C'est pourquoi, en tant que spécialiste dans la délivrance, je demande aux fidèles de chercher d'abord à connaître ce qu'ont été ces personnes. Par exemple, une des fidèles porte le nom d'une femme qui n'a jamais été au foyer. Elle se comportait aussi comme ça sans situation fixe, jusqu'à ce que j'aie coupé le lien de cette mauvaise vie. Aujourd'hui, elle s'est mariée, donc la malédiction a été brisée.

Transcription 3¹¹

Question 1 : Comment vos parents vous ont-ils appelé et reproduirez-vous la même façon sur vos enfants ?

Je suis 2^e jumeau, je ne porte donc que ce nom, conformément à la coutume de la province du Haut-Ogooué. Ainsi, je ne peux le donner à mes enfants que s'ils sont jumeaux. Donc, pour mes trois enfants, j'ai nommé ma sœur aînée, ma mère et un nom de ma belle-famille. C'est vrai que je voulais honorer ma famille, mais j'avoue que je regrette un peu. Car, si j'avais un autre nom qui accompagne celui des jumeaux, je devrais le perpétuer.

Question n° 2 : Comment vivez-vous le débat inspiré par les Églises du Réveil sur la manière de nommer les enfants ?

Je donnerai toujours le nom de quelqu'un que je connais ou que j'ai connu, car le nom qu'on attribue à un enfant peut avoir une incidence sur lui dans le futur. C'est pourquoi, nous les chrétiens du mouvement du Réveil, on préfère maintenant se référer aux personnages bibliques, même si c'est vrai que c'est en tant que prénom, car la bible vient de Dieu. En tant qu'africains, on ne donne pas n'importe quel nom à un enfant. Chez les punu par exemple, on donne à l'enfant les noms Mbumba, Ditengu qui signifie serpent, fantôme. N'étant pas de cette ethnie, je ne sais pas si ces noms ont d'autres significations, mais lorsque nous sommes devant les punu, nous attirons leur attention et les édifions sur ces faits.

Transcription 4¹²

Question 1 : Comment vos parents vous ont-ils appelé et reproduirez-vous la même façon sur vos enfants ?

Chaque famille a son histoire. Nous héritons de l'ascendant en bien comme en mal et savons que son agit sur la personne. Si, par exemple, tu donnes à ton enfant le non Ditengu chez les punu ou Mba Ntem et Fantômas chez les fang¹³, c'est que tu acceptes d'assumer de ces noms. La grâce que nous avons, c'est qu'au 8^e jour de sa naissance, on fait la cérémonie du nom et prénom, qui est une cérémonie de coupure de liens, conformément au livre de Luc 2 :26 ou Jésus-Christ fut présenté au temple. Le prophète qui tient l'enfant dans l'église est chargé de donner le nom et la destinée de l'enfant. Et donc, au nom de Jésus-Christ, dont le nom est au-dessus de tout, on brise les liens.

Question n° 2 : Comment vivez-vous le débat inspiré par les Églises du Réveil sur la manière de nommer les enfants ?

¹¹ Diacre. Eglise Pierre de Feu, Ministère Noé, quartier Fromager

¹² Responsable spirituel de la paroisse mère de l'Eglise du Christianisme Céleste du Gabon

¹³ Mba Ntem a défrayé la chronique dans les années 80 en avouant avoir tué et mangé les corps de ses victimes. Fantômas, considéré comme un bandit notoire avait été neutralisé en 1992.

L'église ne s'infiltré pas dans la décision familiale, elle reste sa décision, nous sommes africains. Si le parent a décidé du nom, le prophète va décider du prénom. Alors, on coupe la sorcellerie des côtés paternel et maternel. C'est donc Jésus-Christ qui donne le salut.

Ces faits sont corroborés par des fidèles. Le cas de ces deux jeunes filles du Christianisme céleste priant dans une autre paroisse. Elles portent toutes les deux les noms de leurs grands-mères. Or, l'une d'elle ayant accouché souhaitait honorer la coépouse de leur grand-mère en appelant l'enfant de son nom de famille. Finalement, elle a donné à l'enfant le prénom de cette dernière. La mère précise : *On aurait voulu donner tout le nom, mais les pasteurs refusent aujourd'hui pour qu'elle ne soit pas liée à celle qui a été la première à porter ce nom.* Une étudiante de Licence 3 (Géographie), fidèle d'une église située au quartier Plein Ciel ajoute : *le pasteur insiste souvent sur le fait que donner le nom d'un membre de la famille que vous n'avez parfois pas connu est très dangereux, car vous ne savez pas ce qu'il a été. L'enfant peut, à partir du nom, hériter de toutes les mauvaises choses que ce dernier a eu à commettre. C'est pourquoi, il est bon que le père donne son nom à son fils.*

2.6.2. Par mimétisme

Des entretiens passés avec les enseignants-chercheurs, il ressort que les avis sont partagés. En effet, pour trois d'entre eux, c'est la norme en France et en Amérique, les enfants portent uniquement le nom du père. L'un d'eux est même plus incisif : *Je pense qu'il n'y a pas matière à débattre là-dessus, tous mes enfants porteront uniquement mon nom parce que c'est comme ça.*

2.7. Position de l'Eglise catholique apostolique et romaine

Pour l'Eglise catholique apostolique et romaine, le débat se situe à deux niveaux, anthropologique et théologique. C'est la position de ce prêtre de l'Eglise catholique contenus dans la transcription ci-dessous.

Transcription 5¹⁴.

2.7.1. Au niveau anthropologique

L'homme naît toujours dans une tradition humaine. Il ne doit pas et ne devrait pas sortir de ce cadre qui lui est consubstantiel, autrement il cesse d'être homme. Avant même que nous ne naissions, nos aïeux ont déjà existé. Recevoir leur nom à la naissance, c'est pérenniser la tradition voire la culture d'un peuple. Les Juifs (le peuple biologique de Jésus) ont toujours conservé la tradition de l'attribution des noms des anciens (mieux, le nom familial) aux nouvelles générations. Cela est une marque d'appartenance à un peuple, une terre... L'église catholique, disciple du Christ incarné ne saurait rejeter une telle tradition quand cette dernière n'a aucun impact négatif sur l'héritier du nom. L'Église catholique a la tête au ciel mais les pieds à terre.

2.7.2. Au niveau théologique

*Dans le monde biblique, le nom de famille est le plus souvent remplacé par l'indication du père (Jean, fils de Zébédée) ou de l'origine (Jésus de Nazareth, Marie de Magdala). Quant au nom patronymique, considéré comme disant la personne en profondeur, il revêt une grande importance, car celui qui le donne exerce un pouvoir sur celui qui le reçoit (cf. dans la Genèse, Adam nommant chaque bête), les parents choisissent le nom de l'enfant en fonction de la vocation qu'ils souhaitent le voir suivre (Ezéchiel : *Que Dieu rende fort ; Josué ou Jésus : Yahvé sauve, etc.*).*

C'est vrai, un discernement s'impose, avant l'attribution du nom d'un aïeul à un nouveau-né. Quel a été le comportement de cet aïeul ? Honorable, repoussant ou effrayant ? Cependant, un nom d'un aïeul, n'est pas, a priori, porteur d'un héritage répréhensible. Un nom comme Ditungu (fantôme) est chargé de beaucoup d'imaginaires, mais il n'est pas nécessairement négatif, car il a une signification.

Son collègue d'Abidjan, Alain Clément Amiézi, dont les propos sont rapportés par G. A. Ebloté, dans le journal ivoirien en ligne, La Croix, met en garde les nombreux catholiques qui croient que les liens qu'auraient tissés leurs ancêtres avec d'autres divinités sont les principales raisons de leurs échecs et difficultés. Pour lui, l'idée d'une solidarité de la

¹⁴ Prêtre du diocèse de Mouila, dans le sud du Gabon.

rétribution du péché est une erreur. *C'est oublier tout le développement de la Révélation jusqu'au cas exemplaire de l'aveugle-né de l'Évangile de St-Jean 9 : 2 : Ce n'est pas que lui ou ses parents aient péché ; mais c'est afin que les œuvres de Dieu soient manifestées en lui.* Le prophète Jérémie (31 : 29-30) a annoncé pour l'avenir l'abolition de toute punition collective ou retardée. Ezéchiel (18 : 2-18) est même encore plus clair : *La rétribution n'est en principe qu'individuelle.* Le père Alain Clément rappelle que le baptême est une assurance, dans la mesure où il vient à la suite d'une destruction des liens. En effet, *ce serait nier en bloc les effets du baptême qui, il faut le rappeler, est précédé de l'exorcisme dans le cheminement catéchuménal, exorcisme destiné justement à détruire tout lien antérieur. Au niveau psychologique, avec ce genre de théorie, on arrive même à anesthésier ce qu'on appelle les forces vives. Dans mon parcours de prêtre, j'ai rencontré des cas de personnes qui, en raison de cette croyance, ont été démotivées.*

3. Discussion

3.1. Nommer un enfant, quelles règles, quels enjeux ?

Le discours contre les aïeux, contre les *ngangas*, la diabolisation des amulettes, masques et autres objets non occidentaux mais qualifiés par eux de gris-gris ou fétiches, est, pour les pasteurs du réveil la base de la conquête des consciences gabonaises. Avec les Églises du Réveil, la poursuite du diable sort de la chambre parentale, siège des gris-gris par excellence, pour considérer l'ensemble des membres de la maisonnée, puis de la famille. Le sorcier c'est le grand-père détenteur des fétiches, mais aussi la grand-mère, la tante, l'oncle, voire même les frères et sœurs aînés. Le nom qui sous-tend l'identité est vite accolé aux mauvais comportements de l'individu. C'est donc avec les Églises du Réveil que viendront les premières accusations de la dangerosité de nommer son enfant avec des noms des ascendants.

La société est victime de la “*sorcellerisation*” à outrance décrétée par le christianisme en conquérant perpétuel des peuples à civilisation dite attardée, donc au service de l'occidentalisation et de l'uniformisation de la pensée hellénique, prétendue comme forme achevée de la pensée humaine. Les pasteurs nationaux des Églises du Réveil sont, eux-mêmes, piégés par les concepteurs américains de ce mouvement. Les mécanismes du dogme de la foi aidant, il nous est appris à consommer sans poser ni se poser des questions : telle réalité vient de l'Occident, donc c'est forcément bon. Lorsque le pasteur gabonais ou africain relaie la perception occidentale de sa réalité, il ne s'imagine pas être lui-même victime d'une manipulation. Il oublie que l'Occident n'a toujours eu qu'un seul objectif depuis les fondements de sa civilisation creusée par Homer¹⁵ : la domination et l'asservissement des peuples conquis. La venue du christianisme quelques siècles plus tard, non plus en tant que Dieu régional mais Dieu universel, complète le mécanisme en y apportant la caution morale qui faisait défaut à la civilisation occidentale en ordre de marche pour la conquête du monde tous azimuts.

Les noms ancestraux représentent le “Nous” culturel, en ce que chacun de nous, à partir de son patronyme est une représentation de l'ordre dit « ancien », incompatible avec les pratiques des « blancs ». Le “Je” dévore les noms des membres de la famille, mais aussi à terme, tous les noms féminins. En effet, le “Je” est masculin” avec une conscience en même temps émasculée, aseptisée. Son égoïsme est si marqué en Occident qu'il ne se rend même pas compte de l'établissement d'un monde sans patronyme féminin. Qu'importe, seul compte le pouvoir du phallus à tous les égards comme dominant ultime au service de la déféminisation de la société. Le “Je” arrête la musique sibylline induite par la prononciation d'un nom typiquement féminin. Ce qu'on appellerait aux États-Unis *Mamboundou Jr* est exclusivement masculin. Non seulement, le “Je” inhibe l'existence de l'ascendant avant de le faire disparaître complètement, mais le besoin d'ôter le patronyme paternel dévoile le désir ardent d'exister par soi-même.

3.2 Nommer, une expression du pouvoir

Le nom rattache à une terre, ainsi qu'à une histoire propre. Le nom gabonais pérennise la culture gabonaise, son identité, sa tradition, au sens noble du terme, entendu comme *la*

¹⁵ L'Iliade et l'Odyssée

transmission continue d'un contenu culturel à travers l'histoire depuis un événement fondateur ou un passé immémorial, c'est-à-dire, une doctrine, pratique transmise de siècle en siècle, originellement par la parole ou l'exemple.¹⁶ La tradition comme mémoire, comme projet. Il est, en effet, difficile de comprendre l'acharnement du Gabonais contre ses propres traditions et son refus même d'entendre ce mot, alors que nous baignons perpétuellement dans les traditions occidentales et orientales comme projet. En effet, l'Islam et le christianisme, entre autres, n'ont su s'imposer qu'en ce que leurs projets religieux ne sont d'abord que Tradition, c'est-à-dire la Révélation (orale) transformée en Saintes Ecritures et transmise comme telle et autour desquelles vont s'agréger les actes de la vie quotidienne inspirées d'elle¹⁷. Ce qui a fait dire à Maurice Halbwachs que *la religion entière se résume dans le processus de traditionalisation* (rapporté par Hélène Bernier-Farella, 2008), et donc que la croyance religieuse repose sur les cadres d'une ritualisation qui transforme ce qui « a été » en moments d'éternité.

Qu'est-ce que nommer ? Au Gabon, l'action de nommer renvoie à trois catégories principales :

- *Nommer c'est immortaliser*. Plus qu'une photo, nommer c'est numériser l'image de l'être aimé par notre scanner mental, de sorte que par la seule prononciation, il soit revu l'image de l'être cher ainsi honoré. Il y va ainsi de l'être cher qu'on a perdu, ou d'un amour filial reçu pendant son enfance et entretenu tout au long de l'existence.
- *Nommer c'est honorer* un membre de la famille ou un ami qui s'est fait remarquer. Il devient ainsi un modèle.
- *Nommer c'est se projeter* mentalement sur des catégories sociales familiales de rang supérieur telles grand-père, père, mère, tante. Ces catégories sont censées procurer la sagesse, l'assurance, la sécurité, etc. Ainsi, en nommant son nouveau-né, Madila, nom n'ayant jamais existé dans sa famille, un père se projette en attente de la future dot de sa fille. Inconsciemment, on projette ces catégories sur l'enfant nommé, avec l'espoir qu'il développera ces qualités. Ainsi, devenu grand, il veillera sur “Nous” vieillissant.

Pourtant, la France, ayant pris conscience de la disparition d'une partie de son patrimoine nominal, a consenti à adopter depuis 2005 le mode d'appellation familiale, au détriment du patronyme. En effet, Sandrine Chesnel du journal, L'Express, rappelle que depuis 2005, les parents ont la possibilité de transmettre à leur nouveau-né le nom du père, le nom de la mère, ou les deux noms dans l'ordre qui leur convient¹⁸. Ainsi, pendant que la France, par exemple, constate la menace de voir disparaître certains noms, au Gabon, c'est le mouvement inverse, facilité en cela par une forme de myopie sociale, une faiblesse de caractère du gabonais à regarder avec bonheur et abnégation certains traits de sa propre culture et de son identité.

Le “Je” privatif des noms familiaux, c'est la pâle imitation de l'ordre néocolonial, le soupire existentiel d'une conscience étourdie par une pseudo modernité *vécue comme réussite sociale*. Le tout dans le silence coupable de l'État. Ce que nous feignons d'ignorer, c'est que notre système de « nom de famille » instaure l'égalité des sexes dans la façon de nommer les enfants. Les noms sont donnés alternativement au nom d'un ascendant paternel ou maternel. Le nom du père est toujours presque présent, dans la mesure où il assure le/la « fils, fille de ». C'est cet héritage que découvrent les Français lorsque se pose le problème de la disparition d'une partie de leur patrimoine nominal. Ils affirment que *si dans ce dispositif juridique une égalité entre l'homme et la femme est posée, elle l'est aussi entre l'un et l'autre parent et également entre l'enfant légitime et l'enfant naturel (...). Notre intérêt pour cette loi porte essentiellement sur le principe d'un choix dans la dévolution du nom désormais désigné par l'expression « nom de famille » qui succède à celle de « nom patronymique »* (M.-C. Casper et ali. 2005, p. 265). En un mot, pendant que la France s'extasie de goûter à la douce saveur d'une société organisée *au nom de la famille*, l'assimilé gabonais cherche à épouser le déchet

¹⁶ Wikipédia, Tradition, <https://fr.wikipedia.org/wiki/Tradition>

¹⁷ Le schisme n'est que la remise en cause d'une tradition pour en instaurer une autre, sous la base d'un invariant traditionnel, la source orale. Le schisme est un absolu de la raison humaine moderne limitée devant la Tradition.

¹⁸ Texte de la loi, 2002, entrée en vigueur en 2005, sur le double nom de famille

civilisationnel du *nom patronymique occidental*. Nous remarquons les idiomes des peuples colonisés qui renversent le langage du colon selon une exaltation qui frise l’assimilation parfaite. Ici, le colon ne demande rien, n’exige rien, mais le colonisé a si besoin de paraître si désirable, si proche de l’occidental, que son imagination n’a de limite que celle de montrer sa capacité à assimiler les codes du peuple dont on désire paraître.

3.3. *Patronymisation, mimétisme entre représentation théologique et anthropologique*

La symbolique de nommer l’enfant est caractéristique d’un chantage dont le produit à vendre est subtil et les acheteurs moins préparés à la violence symbolique du produit acheté, car cognitif. Il se dévoile ici la conscience froide et implacable du “Je” capitaliste prêt à déstabiliser n’importe quel socle pour sa réalisation. “Nous” mal préparé à cette charge invisible tanguent sans rompre. Il est néanmoins touché, ce qui le transforme en un monstre culturel ne comprenant pas toujours les logiques capitalistes qui sont la trame même de ce drame. Cela est caractéristique de l’État superposé entendue comme gouverné par l’état des valeurs occidentales à prétention universelle imposées par la colonisation, puis la néo-colonisation, dans le but d’inhiber les valeurs originelles des sociétés africaines et dont le processus d’assimilation est mal intégré.

En fait, le gouvernant de toutes ces logiques, c’est le “Je” capitaliste « et incertain », du fait de sa mal appropriation, vainqueur du “Nous” rejeté mais et pourtant toujours présent dans nos représentations mentales. Car tout le nœud du problème est là, on tente de faire approprier les valeurs supposées universelles, sans être sûr que les fidèles se soient détachés de leurs propres valeurs. Il lui est inculqué les valeurs de négation de l’autre, de l’aïeul, en tant qu’il est un obstacle à la réalisation de soi. Or, aussi bien les pasteurs que les fidèles, tous sont à la merci d’un Soi beaucoup plus puissant. En s’efforçant d’introduire l’individualisme, le “Je”, sans jouer franc jeu, sans lui donner les possibilités de s’enraciner dans les consciences collectives, à travers certainement l’entrepreneuriat et non le salariat, la France a donné naissance, dans ses colonies, à un type de citoyen hybride à la conscience volatile et incertaine de sa capacité à résister. C’est le terrain favori des pasteurs et autres représentants des cultes universels des religions dites révélées, aide précieuse du colonialisme et du néo-colonialisme.

La civilisation occidentale, à travers le colonialisme puis le néo-colonialisme, tente d’inoculer dans les consciences sociales africaines à tendance collectiviste ce qu’elle a mis 2000 ans à bâtir, l’individualisme (le mot n’apparaît que vers 1830 avec les travaux de Constant, Poincaré) dont les propriétés internes en font un être autonome dont la vocation est l’indépendance et dont l’autonomie *résulte de la capacité que lui donne sa raison de pouvoir vivre et agir par soi* (A. Laurent, 1993). Pour se réaliser, la personne s’efface devant le groupe et non devant l’individu, mu par un désir d’indépendance amalgamé à la fermeture égoïste aux autres et au social (A. Laurent, 1993). En Afrique, ce n’est pas l’individu qui est une fin en soi, mais la communauté. Parce que, l’Africain sait ce que Alexis de Tocqueville a essayé sans succès d’expliquer à l’Occident : l’individualisme « attaque et détruit [...] à la longue » toutes les vertus et « va enfin s’absorber dans l’égoïsme » (J. Roucloux, 2006). Ainsi, pour Pierre Leroux, l’individualisme est une forme de corruption du lien social (B. Viard, 1993).

Conclusion

La tentative d’appropriation du patronyme, la réduction de cet usage au “Je” ou « moi » (*mes enfants sont à moi, il est hors de question qu’ils portent les noms d’autres personnes*), est une remise en cause des principes même de la conscience sociale africaine, basée sur le “Nous”. L’homme, la femme, les enfants sont un bien mis à la disposition de la communauté pour parfaire l’éducation familiale. *Mes enfants sont à moi* est la négation de l’esprit communautaire par des consciences dites libres, mais en réalité, tourmentées, prisonnières d’une idéologie dont ils ne mesurent ni l’enjeu, ni le piège tendu par l’Occident, celui de tenter l’uniformisation de la conscience humaine autour d’un moteur, l’ordre marchand, dont les principes fondamentaux sont son émanation.

Analyser les lacunes de l’État néocolonial en Afrique revient à comprendre les logiques de superposition qui ont gouverné son besoin de création. Or, la superposition doit être aussi mentale et non seulement juridique. C’est le nœud du problème. L’État

contemporain néocolonial s'est efforcé d'effacer le “Nous” sans jamais réussir véritablement à imposer le “Je”. Il crée en cela un Etat superposé, caractéristique d'une résistance aux valeurs occidentales à prétention universelles imposées par la colonisation, puis la néo-colonisation, pour inhiber les valeurs sociales originelles, dont le processus d'assimilation n'est pas achevé.

Le chaînon manquant de la conquête de l'État colonial sur les peuples colonisés, c'est la dimension cognitive ignorée de ses représentations et donc sans mutation profonde de son ADN social basé sur le lignage. Or, c'est l'absence de cette mutation qui est le problème du Gabonais qui veut être en même temps occidental et africain, avec la tentative de nier sa tradition, au risque de paraître. Pourtant, le fondement de l'Occident c'est d'abord la croyance en ses valeurs traditionnelles, appelées par la suite modernes, qu'il prétend universelles. L'Africain a besoin de le comprendre pour créer sa propre modernité et être “Lui”.

Références bibliographiques

- BADIE Bertrand, 2016, *Nous ne sommes plus seuls au monde*, La Découverte, Paris.
- BERNIER-FARELLA Hélène, 2008, « Maurice Halbwachs. La Topographie légendaire des Évangiles en Terre sainte », PUF, pp.167-205, (« Quadrige. Grands textes »), Paris
- BIBLE DE JERUSALEM, Genèse 38 : 18 ; Évangile selon Saint Matthieu, Chapitre 1, 1-16, soit 42 générations (verset 17)
- CASPER Marie-Claude, 2006, « La filiation à l'épreuve du choix : une approche clinique du nom de famille », *Pratiques psychologiques*, vol. 11, file:///C:/Users/admin/Downloads/DIFA_015_0265.pdf, consulté le 14 avril 2014
- CASPER Marie-Claude et alii, 2005, « La transmission du nom de famille... lorsque s'impose un choix », in *Le Divan familial*, 2005/2, n°15, p. 265-280.
- DICTIONNAIRE JURIDIQUE, <https://www.dictionnaire-juridique.com/definition/nom-prenom.php>
- ELOTIE Guy Aimé, 2018, « Baptême et destruction des liens ancestraux, ce que dit l'Eglise ». Mise au point de l'Eglise en Côte d'Ivoire, La Croix Africa du 5 novembre, <https://africa.la-croix.com>, consulté le 06 juillet 2019
- GUYON René, 2008, « Si Judas avait été Juda », Garrigues et sentiers, <http://www.garriguesetsentiers.org/article-17625224.html>, consulté le 06 juillet 2019
- LAURENT Alain, 1993, *Histoire de l'individualisme*, Que sais-je ?, Paris, 128 p.
- LECKAT Harold, 2016, « Que dit la loi sur l'attribution du nom au Gabon ? » <http://www.queditlaloi.com/que-dit-la-loi-sur-lattribution-du-nom-au-gabon/>, consulté le 04 mai 2019
- LOI N°15/72 du 29 juillet 1972 portant code civil en République gabonaise
- MIRABELLA Anna, 2018, « Le masque de Judas. Généalogie d'un personnage selon l'historien médiéviste Giacomo Todeschini », <https://journals.openedition.org/tangence/394#ftn2>
- NATHAN Tobie., 2015, *Nous ne sommes pas seuls au monde. Les enjeux de l'ethnopsychiatrie*, Points, coll. Points Essais, Paris, 320 p
- SKEHAN Patrick W., « Juda, fils de Jacob », <https://topbible.topchretien.com/dictionnaire/juda-fils-de-jacob/>, consulté le 04 mai 2019
- RAPONDA-WALKER André, 1993, *Dictionnaire étymologique des noms propres gabonais*, Versailles, Les classiques africains, pp. 8-11.
- ROUCLOUX Joël, 2006, « Les cinq périodes de l'individualisme savant. L'histoire des idées et le débat sur l'individualisme », La Découverte, no 27, pp. 185 à 211, <https://www.cairn.info/revue-du-mauss-2006-1-page-185.htm>
- TEXTE DE LA LOI DU 4 MARS 2002, entrée en vigueur en 2005, sur le double nom de famille, cité par Sandrine CHESNEL, « Porter le nom de ses deux parents, une possibilité peu utilisée », https://www.lexpress.fr/actualite/societe/famille/porter-le-nom-de-ses-deux-parents-une-possibilite-peu-utilisee_1712503.html
- VIARD Bruno, 1993, « De l'individualisme et du socialisme selon Pierre Leroux et selon Tocqueville », in *Le Banquet*, <http://www.revue-lebanquet.com/?p=1712>